

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 20 JUIN 2025

**DELIBERATION N°CP2025-
06/5/28
DOSSIER N°6985**

SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DES CUMA - 2025

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Marinette JOUANNETAUD
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD
Patrice FILLOUX à Eric BODEAU
Marie-France GALBRUN à Mary-Line GEOFFRE
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Armelle MARTIN à Jean-Jacques LOZACH
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

OBJET : SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DES CUMA - 2025



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération N°CD2018-12/5/23 du Conseil départemental adoptant le règlement départemental de « Soutien aux investissements des CUMA » ;
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2025-06/5/28 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder aux CUMA, au titre de la programmation 2025, les subventions mentionnées dans le tableau ci-après pour un montant total de **55 238 €** :

Nom CUMA	Commune CUMA	Canton	Matériels	Montant total présenté (HT)	Montant total éligible (HT)	Taux d'aide	Montant d'aide accordé
CUMA de FEYNERAUD	Evaux les Bains	Evaux les Bains	Télescopique	64 190,00 €	64 190,00 €	20%	12 838,00 €
CUMA des VALLONS	Roches	Bonnat	Moissonneuse Batteuse	102 000,00 €	102 000,00 €	20%	20 400,00 €
CUMA du Pont de la Tardes	Lupersat	Aubusson	Tracteur	112 000,00 €	112 000,00 €	20% Maxi : 22 000 €	22 000,00 €
TOTAL				278 190,00€	278 190,00 €		55 238,00 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Dit que la somme nécessaire sera imputée au Budget Principal sur le Chapitre 204 Article 20421 fonction 6312.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET